



Elections
Ontario

Plan stratégique 2019 - 2023

Table des matières

Message du DGE	2
Les intervenants	4
Quelques mots sur nous	6
Mandat	9
Contexte	11
Priorités stratégiques	14
Indicateurs de rendement clés	16

Message du DGE

Le présent plan stratégique trace la voie que suivra Élections Ontario au cours des quatre prochaines années pour mettre à profit le succès de l'élection générale provinciale de 2018 et continuer de perfectionner le processus électoral en Ontario. Nous sommes très heureux de poursuivre la dynamique de changement que nous avons entamée, et nous sommes impatients d'exploiter les possibilités qui s'offriront à nous à l'avenir.

En 2013, nous avons publié un plan stratégique décrivant comment nous comptons moderniser le processus électoral en Ontario. Notre objectif était de transformer le mode d'organisation des élections. C'est dans cette optique que nous avons mis en œuvre des changements lors de l'élection générale provinciale de 2018, en intégrant des équipements technologiques pour mieux servir les électeurs et les électrices et améliorer nos processus.

Au cours des quatre prochaines années, cette transformation s'articulera autour de cinq priorités à l'appui de notre vision, de notre mission et de nos valeurs. Les électeurs et les électrices de l'Ontario peuvent, pendant ce temps, continuer d'avoir l'assurance que nous veillerons à la tenue d'élections justes, efficaces et impartiales et que nous fournirons des services professionnels, apolitiques et adaptés en permanence à leurs besoins.

Pour accomplir notre vision, nous veillerons dès à présent à optimiser nos activités, à renforcer les compétences de notre personnel et à améliorer l'organisation des élections.

Nos travaux seront guidés par les cinq priorités stratégiques suivantes :

- préserver l'intégrité et renforcer la confiance du public en améliorant continuellement l'efficacité organisationnelle
- constituer une équipe réactive de professionnels et de partenaires électoraux
- se tenir prêts en permanence à organiser des élections justes et efficaces
- promouvoir des élections modernes avec mesure et dans le respect de principes clairs
- mobiliser les électeurs et les électrices par une communication continue

Ces cinq priorités s'inscrivent dans le droit fil de nos responsabilités et de la confiance que les Ontariens et les Ontariennes nous témoignent.

Conscients de notre rôle en matière de gestion financière, nous tenons à approfondir notre connaissance des bonnes pratiques opérationnelles, à exploiter les possibilités de partenariat et à accroître l'efficacité de notre prestation de services.

Nous continuerons de répondre à l'évolution des besoins et des attentes des intervenants et nous veillerons, en parallèle, à ce que nos processus favorisent l'inclusion et fassent disparaître les obstacles au vote. Nous tenons, en effet, à ce que tous les électeurs et toutes les électrices puissent exercer leur droit de vote en toute autonomie et en toute confiance.

Nous sommes fiers des réalisations que nous avons accomplies à ce jour, car nous n'avons pas ménagé nos efforts pour offrir des services professionnels et apolitiques à tous les intervenants. En façonnant les élections de demain dans la province, nous comptons rester un chef de file de l'administration électorale au Canada et dans le monde. Ce faisant, nous respecterons systématiquement les principes fondamentaux de notre démocratie : l'accessibilité, l'unicité du vote, la confidentialité, l'intégrité et la sécurité.

Nous sommes résolument déterminés à faciliter le vote.

A handwritten signature in black ink, reading "Greg Essensa". The signature is written in a cursive, flowing style.

Greg Essensa
Directeur général des élections

Les intervenants

Élections Ontario s'est engagé à donner la priorité aux électeurs et aux électrices de l'Ontario. Pour comprendre et satisfaire leurs besoins, nous travaillons régulièrement avec les différents intervenants du processus électoral de l'Ontario à l'évaluation et à l'amélioration de nos services.

Dans le cadre de nos travaux continus de transformation des élections provinciales, nous solliciterons régulièrement l'avis des intervenants pour nous assurer de répondre en permanence aux besoins de l'électorat de la province. Voici quelques-uns des intervenants :

Les Ontariens et les Ontariennes

Notre première responsabilité est de servir les plus de 10 millions d'électeurs et d'électrices de l'Ontario. Nous sommes chargés d'administrer le processus électoral dans la province, d'informer les électeurs et les électrices de leurs droits démocratiques, et de fournir des renseignements sur la date et le lieu des élections et sur les différentes façons de voter. Nous avons à cœur de rendre le processus de vote plus facile et plus accessible à tout un chacun.

Les entités politiques

Les entités politiques comprennent les candidats, les candidats à l'investiture, les partis politiques et leurs associations de circonscription, les candidats à la direction d'un parti et les tiers qui participent activement au processus politique. Nous réglémentons leurs activités conformément aux exigences légales. En outre, nous mettons à la disposition des candidats et des partis politiques des listes des électeurs et des cartes électorales à l'appui de leurs activités. Face à l'évolution des besoins des entités politiques, nous sommes prêts à intervenir avec réactivité et à fournir, en temps utile, des renseignements pertinents de manière équitable et uniforme.

L'Assemblée législative de l'Ontario

L'Assemblée législative de l'Ontario est chargée de voter, de modifier et d'abroger les lois en Ontario. Elle exige que nous connaissions la législation régissant le processus électoral et que nous y contribuions de manière proactive. Nous sommes déterminés à poursuivre notre collaboration avec l'Assemblée législative de l'Ontario pour clarifier, moderniser et simplifier la législation régissant l'administration des élections dans la province.

Les médias

Les médias jouent un rôle important dans le processus électoral, car ils informent la population ontarienne sur la date des élections, les lieux de vote et les différentes façons de voter. Que ce soit par les canaux traditionnels (comme la télévision, la radio et les journaux) ou par les plateformes numériques (sites Web, applications, médias sociaux, blogues, etc.), les médias contribuent considérablement à atteindre, à informer et à motiver les électeurs et les électrices. C'est pourquoi Élections Ontario s'efforce de fournir aux journalistes des renseignements clairs, exacts et complets qu'ils pourront ensuite transmettre à la population. Nous continuerons de collaborer avec les médias de la province pour leur fournir (et ainsi fournir aux électeurs et aux électrices) tous les renseignements nécessaires sur le vote en temps voulu.

Les groupes de défense des intérêts

Nous travaillons régulièrement avec des groupes représentant les intérêts de tous les groupes d'électeurs de l'Ontario, et notamment les Autochtones, les personnes handicapées, les élèves et les étudiants et étudiantes, les néo-Canadiens et les néo-Canadiennes, ainsi que les électeurs et les électrices incarcérés. Nous continuerons de faire participer et de mobiliser comme il se doit les groupes de défense des intérêts tandis que nous œuvrons à l'amélioration de nos services pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des électeurs et des électrices.

Quelques mots sur nous

Vision

Élections Ontario établira, pour les Ontariens et les Ontariennes, des services modernes qui donnent la priorité aux besoins des électeurs et des électrices.

Mission

Notre mission est de préserver l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral et d'administrer les élections de façon efficace, équitable et impartiale.

Valeurs

Nos valeurs guident toutes les activités que nous menons pour concrétiser notre vision et réaliser notre mission.

En voici la liste :

Intégrité

Nous pensons que les processus que nous administrons doivent être transparents et apolitiques afin de préserver l'intégrité et les droits démocratiques de tous les électeurs et de toutes les électrices.

Accessibilité

Nous pensons que l'administration du processus électoral doit être accessible, ouverte, impartiale et caractérisée par une application uniforme de la loi.

Réactivité et innovation

Nous pensons que l'administration du processus électoral doit répondre à l'évolution des besoins et encourager l'innovation.

Responsabilisation

Nous estimons nécessaire de créer une culture organisationnelle impliquant d'assimiler et d'appliquer des principes clairs en matière d'éthique et de conduite professionnelle.

Respect

Nous pensons qu'il faut reconnaître et célébrer la diversité, nouer des relations de travail axées sur la collaboration et fondées sur le respect mutuel, l'équité et l'égalité, et veiller à toujours se comporter et communiquer de façon courtoise.

Efficience

Nous pensons que nous devons utiliser les fonds publics qui nous sont confiés de façon prudente, efficace et efficiente.

Présentation

Élections Ontario est un bureau apolitique de l'Assemblée législative de l'Ontario dont la mission consiste à administrer les élections provinciales.

Notre équipe compte des membres à temps plein travaillant au bureau central, ainsi qu'un directeur ou une directrice du scrutin et un ou une secrétaire du scrutin dans chacune des 124 circonscriptions électorales de l'Ontario. Lors des préparatifs d'une élection, notre équipe s'agrandit pour accueillir des employés temporaires qui nous aident à gérer les nombreuses tâches liées à la tenue d'une élection provinciale.

Quelques mots sur nous (suite)

Notre action

Les élections générales, les élections partielles et les référendums en Ontario sont au cœur de nos activités. Lors de l'élection générale provinciale de 2018, au cours de laquelle les bureaux de vote ont été équipés d'outils technologiques, nous avons tenu plus de 7 000 bureaux de vote aux quatre coins de la province et embauché plus de 50 000 agents électoraux pour permettre aux 10,2 millions d'électeurs et d'électrices de l'Ontario d'exercer leur droit de vote.

En période électorale, nous sommes également chargés des missions suivantes :

- fournir aux électeurs et aux électrices des renseignements sur les dates du scrutin, les lieux de vote et les différentes façons de voter dans le cadre de nos programmes de liaison et de sensibilisation
- administrer et protéger l'intégrité du processus de vote en veillant à ce que les élections provinciales se déroulent dans le respect des principes d'efficacité, de sécurité et de responsabilisation
- superviser la compilation des résultats et leur communication au public, à l'Assemblée législative de l'Ontario et aux autres intervenants

Entre deux élections générales, nous menons des initiatives pilotes pour améliorer le processus de vote, mettre en œuvre les modifications réglementaires requises, mener à bien notre mandat conformément à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des élections*, épauler d'autres organismes de gestion électorale, et administrer les élections partielles et les référendums éventuels.

Les efforts collectifs de notre équipe de professionnels (dans les bureaux des directeurs du scrutin, dans les bureaux de vote, au bureau central et auprès de nos partenaires) contribuent au bon déroulement des élections provinciales. Notre équipe chevronnée reste déterminée à fournir des services d'excellente qualité à tous les intervenants et à organiser des élections sécurisées, transparentes et accessibles à tous les électeurs et électrices. Sur cette lancée, nous continuerons de travailler dans un esprit de collaboration pour favoriser et préserver l'intégrité du processus de vote dans l'intérêt de tout un chacun dans la province.

Mandat

Le directeur général des élections de l'Ontario est un haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario, nommé en vertu de la *Loi électorale* de la province. Sous la houlette du directeur général des élections, Élections Ontario est chargé des missions suivantes :

En vertu de la *Loi électorale* :

- › Administrer le processus électoral lors des élections générales et des élections partielles.
- › Tenir le Registre permanent des électeurs pour l'Ontario.
- › Tenir un registre des électeurs qui résident temporairement à l'extérieur de l'Ontario.
- › Tenir un registre provisoire des personnes âgées de 16 et 17 ans.
- › Mettre à l'essai le nouvel équipement de vote et de dépouillement du scrutin ainsi que d'autres façons de voter.
- › Mener des activités de sensibilisation du public sur le processus électoral.
- › Enquêter sur les contraventions apparentes et les signaler.
- › Recommander des réformes administratives.

En vertu de la *Loi sur le financement des élections* :

- › Contrôler l'inscription et les activités financières des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti, des candidats à l'investiture et des tiers annonceurs.
- › Publier sur Internet les états financiers des personnes et des entités assujetties à la Loi, y compris la liste des donateurs dont la contribution dépasse la somme de 100 dollars.
- › Publier sur Internet et en temps réel les contributions reçues par les partis politiques et les candidats à la direction.
- › Examiner les états financiers afin d'en garantir la conformité à la Loi.
- › Verser des subventions publiques.
- › Enquêter sur les contraventions apparentes et les signaler.
- › Recommander des réformes.

Mandat (suite)

Fonctions prescrites par d'autres lois :

- › Exercer les autres fonctions spécifiques prévues par la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables* et la *Loi de 1990 sur la fluoration*.
- › Satisfaire aux exigences liées aux limites des circonscriptions électorales conformément aux dispositions de la *Loi de 2015 sur la représentation électorale*.

Contexte

Dans l'exercice de notre mandat, nous devons offrir un service optimal aux intervenants tout en préservant l'intégrité du processus électoral.

Plusieurs facteurs internes et externes, ainsi que certaines exigences législatives, influent sur notre aptitude à remplir notre mandat et à répondre aux besoins des intervenants. En voici quelques exemples :

Préparation électorale

Élections Ontario évolue dans un environnement dynamique qui requiert souplesse et capacité d'adaptation pour pouvoir organiser à tout moment une élection, quelle que soit son ampleur. Nous devons rester prêts et aptes à tenir des élections, des élections partielles et des référendums conformément à notre mandat défini par la loi, et ce, de manière à répondre aux attentes des électeurs et des électrices de l'Ontario et des autres intervenants.

Évolution de la population active

La population de l'Ontario devrait croître de 4,2 millions d'habitants au cours des 25 prochaines années. Les lieux de travail de la province devraient également connaître des changements rapides. Environ 25 p. 100 de la population ontarienne devrait avoir dépassé l'âge de la retraite d'ici 2040, tandis que la génération du millénaire représentera la majeure partie de la population active. Selon les prévisions, ces changements se feront notamment sentir dans les postes de direction, où les taux de départ à la retraite seront les plus élevés. Face à cette mutation démographique, les organisations accordent de plus en plus d'importance à la planification de la relève et à la gestion des connaissances pour assurer, le moment venu, une transition en douceur. Dans le cadre de nos travaux de planification opérationnelle, nous devons prendre en compte, d'une part, la croissance démographique dans la province, qui devrait influencer sur le nombre de circonscriptions électorales, sur notre modèle de dotation en personnel de terrain et sur le coût global des élections, et, d'autre part, les fluctuations prévues de la population active au cours des deux prochaines décennies.

Contexte (suite)

Changements technologiques

La plupart des Ontariens et des Ontariennes utilisent massivement Internet dans leur vie de tous les jours et s'attendent à bénéficier de services facilement accessibles en ligne. Cependant, l'intégration de la technologie représente à la fois des défis et des possibilités. Les organismes électoraux doivent préserver l'intégrité du processus de vote, protéger la vie privée des électeurs, assurer la sécurité des données et maintenir la confiance des citoyens. En même temps, nous pouvons, grâce à la technologie, exploiter de nouveaux moyens plus efficaces de communication et de dialogue avec l'électorat de l'Ontario, sans pour autant oublier la « fracture numérique » et la disparité entre les personnes reliées à Internet et celles qui n'y ont pas accès. L'offre de services d'Élections Ontario doit rester disponible, sécurisée et accessible à l'ensemble des électeurs et des électrices.

Cybersécurité

Alors que l'information et les processus publics sont de plus en plus offerts en ligne, les outils numériques permettant de voler, de manipuler et de perturber les systèmes informatiques se font toujours plus sophistiqués. Les organisations élaborent actuellement des stratégies de cybersécurité pour protéger leurs systèmes et leurs infrastructures et s'assurer de la disponibilité continue de leurs services aux utilisateurs. Partout dans le monde, les organismes électoraux s'efforcent de renforcer la cybersécurité afin de défendre l'intégrité du processus électoral et de maintenir la confiance du public à l'égard de leur action et des élections qu'ils administrent. Notre organisme se doit de renforcer continuellement sa cybersécurité pour protéger et préserver ses systèmes, ses infrastructures essentielles, ses services et, surtout, les renseignements des électeurs et des électrices.

Confiance du public

Les institutions publiques qui inspirent la confiance du public sont plus à même de fonctionner avec une harmonie et une efficacité accrues. Cependant, l'édition 2018 du Baromètre de confiance Edelman, qui mesure chaque année la confiance et la crédibilité dans le monde, indique que la confiance à l'égard des institutions publiques a fortement baissé dans les pays démocratiques au cours des cinq dernières années. Élections Ontario continue de jouir d'un degré élevé de confiance au sein du public, comme l'a récemment confirmé notre sondage électoral de 2018, dans lequel 91 p. 100 des électeurs et des électrices ont indiqué faire confiance à Élections Ontario. Néanmoins, nous ne tenons pas cette confiance pour acquise. Nous continuons d'exercer notre mandat dans un souci de responsabilité et avec une intégrité irréprochable. Nous savons que la confiance du public est primordiale pour les organismes électoraux et les élections. L'intégrité et la sécurité d'un organisme électoral sont des gages de confiance envers le processus électoral et les résultats d'une élection, et peuvent influencer sur la participation au processus de vote ou, au contraire, sur l'abstention.

Législation

C'est en s'appuyant sur une législation attentive aux besoins que les organismes électoraux peuvent s'adapter aux changements et répondre aux nouvelles attentes des intervenants, sans compromettre le processus électoral. Les modifications apportées à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des élections* nous ont permis d'équiper les bureaux de vote d'outils technologiques selon une approche mesurée et fondée sur des principes clairs et, par conséquent, d'améliorer l'expérience de vote lors de l'élection générale de 2018. Nous appuyons et recommanderons d'autres modifications législatives en vue d'améliorer les processus et de tenir compte des attentes changeantes de l'électorat, dans le respect de l'intégrité du processus électoral.

Gestion saine

En tant qu'institution publique, Élections Ontario doit rendre des comptes à la population ontarienne. Nous devons continuer à exercer une saine gestion financière tout en modernisant nos opérations et en assurant la continuité des services aux électeurs et aux électrices.

Priorités stratégiques

Au cours des quatre prochaines années, nous comptons optimiser nos opérations, veiller au perfectionnement professionnel de notre équipe et améliorer l'organisation des élections pour aujourd'hui et pour demain.

Pour orienter notre action et concrétiser notre vision, nous veillerons à mettre en œuvre les cinq priorités stratégiques ci-dessous :

Préserver l'intégrité et renforcer la confiance du public en améliorant continuellement l'efficacité organisationnelle

Stratégies :

- › Moderniser et rationaliser les opérations pour mieux répondre aux attentes des intervenants et assurer une bonne gestion des deniers publics.
- › Utiliser les systèmes de gestion des données pour étayer chaque décision, plan et action.
- › Veiller au respect de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections* par des activités d'éducation et de réglementation.
- › Renforcer les mesures de sécurité et de surveillance afin de protéger la confidentialité et l'intégrité des renseignements personnels des électeurs et des électrices.
- › Améliorer la cybersécurité pour protéger les infrastructures, les services et les systèmes critiques.

Constituer une équipe réactive de professionnels et de partenaires électoraux

Stratégies :

- › S'employer activement à recruter les bons profils qui constitueront la future équipe de gestion électorale.
- › Maintenir et perfectionner les compétences et les talents d'une équipe de professionnels orientés vers les résultats.
- › Planifier la relève et veiller au transfert des connaissances pour assurer la continuité des activités.
- › S'appuyer sur les partenariats établis avec les fournisseurs pour favoriser l'innovation et l'exécution efficace des projets.

Se tenir prêts en permanence à organiser des élections justes et efficaces

Stratégies :

- › Dresser un plan électoral souple et évolutif.
- › Établir un plan d'organisation des élections qui soit efficace et qui puisse intégrer des changements.
- › Tenir des élections générales, des élections partielles et des référendums conformément à notre mandat prévu par la loi.
- › Fournir des services électoraux qui favorisent l'accès au vote et qui respectent la dignité et l'autonomie de tous les Ontariens et Ontariennes.

Promouvoir des élections modernes avec mesure et dans le respect de principes clairs

Stratégies :

- › Évaluer et analyser le contexte pour éclairer la modernisation des élections de demain.
- › Mieux comprendre les besoins et les comportements des électeurs et des électrices afin de proposer des services modernes et adaptés.
- › Recommander des modifications législatives à l'appui de la modernisation des services électoraux.
- › Mettre à l'essai des initiatives de modernisation lors des élections partielles.

Mobiliser les électeurs et les électrices par une communication continue

Stratégies :

- › Sensibiliser davantage les électeurs et les électrices afin qu'ils sachent où, quand et comment s'inscrire et voter.
- › Entretenir des liens avec les intervenants afin de prévoir et de satisfaire leurs besoins et leurs attentes.
- › Mobiliser les nouveaux électeurs et les personnes confrontées à des obstacles par des activités de sensibilisation efficaces et une communication réceptive au sujet du processus de vote.
- › Améliorer les outils existants pour encourager les interactions avec les électeurs et les électrices.

Indicateurs de rendement clés

Dans un souci de transparence et de responsabilité envers le public, nous avons mis en place des indicateurs de rendement clés (IRC) à la lumière de nos priorités stratégiques. Ces indicateurs, qui s'inscrivent dans le cadre de notre vision et de notre mission, permettront de mesurer nos progrès, dont nous rendrons compte au fil de nos rapports annuels.

Connaissance et mobilisation de l'électorat

IRC : Pourcentage d'électeurs qui savaient où, quand et comment voter	Résultats du sondage de 2018	Objectif 2022-2023
Date du scrutin	96 %	À maintenir/ améliorer
Lieux de vote	94 %	
Pièces d'identité requises	93 %	

Élections Ontario est chargé de veiller à ce que l'électorat sache où, quand et comment voter. En donnant la priorité aux électeurs et aux électrices, nous maintenons notre engagement à répondre à leurs besoins et à fournir des services accessibles.

Confiance du public envers Élections Ontario

IRC : Pourcentage d'électeurs qui indiquent faire confiance à Élections Ontario	Résultats du sondage de 2018	Objectif 2022-2023
Confiance du public	91 %	À maintenir/ améliorer

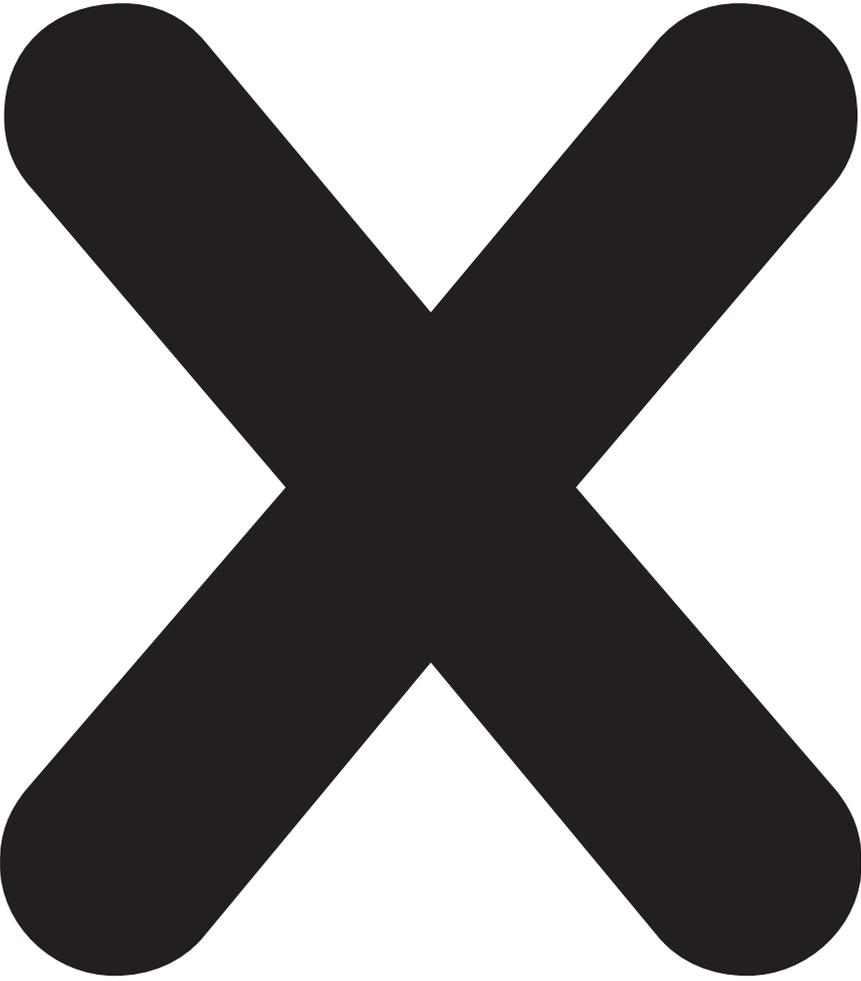
Élections Ontario jouit depuis longtemps d'un niveau élevé de confiance auprès de tous les intervenants. Nous sommes déterminés à préserver cette confiance et nous chercherons régulièrement à recueillir l'avis des intervenants.

Responsabilité fiduciaire et efficience

IRC : Exactitude des prévisions budgétaires selon le pourcentage d'utilisation du budget des élections générales	Résultats de 2018	Objectif 2022-2023
Utilisation du budget	98 %	Dans la limite de 5 % des crédits alloués

Élections Ontario prend très au sérieux ses responsabilités en tant que gestionnaire des deniers publics. Nous tenons à dépenser les ressources de manière judicieuse dans le cadre de notre mandat de gestion électorale. Nous veillons également à mériter la confiance des électeurs et des électrices de l'Ontario et à agir dans leur intérêt.

Rendez-vous sur www.elections.on.ca pour consulter les sources de données de ces indicateurs de rendement clés.



www.elections.on.ca
1 888 ONT.VOTE (668.8683)
ATS 1 888 292.2312